



Quelle avocat choisir ,combien peut me couté ses frais de justice

Par **olivier**, le **27/04/2011** à **17:42**

Bonjour,

J'ai acheté un terrain et fait construire une maison il y a maintenant 8 ans environ, quand j'ai acheté ce terrain, j'ai remarqué qu'il y avait un air de jeux à proximité, mais cet air de jeux ne collait pas à mon terrain, sur le plan d'occupation des sols, au près de mon terrain il y avait un terrain arboré avec un petit chemin de promenade, ensuite il y avait l'air de jeux, à la place de tout cela, ils ont installé un but, ce qui me pose des problèmes tous les jours (intrusion permanente d'enfants et d'adultes pour récupérer leur ballons!!!) QUE FAIRE, quelle avocat choisir, combien peut me coûter ses frais de justice, le notaire m'aurait dit qu'il y aurait eu un terrain de foot collé à mon terrain, je n'aurais jamais acheté ce terrain, on m'a trompé, je vous remercie de me répondre, si il y a des fautes d'orthographe et bien je m'excuse, si je porte plainte, est-ce que je peux gagner mon procès, je demande simplement que les documents d'achat du terrain que j'ai signé chez le notaire soit respectés, l'air de jeux ne me dérange pas, c'est le but qui me dérange et ce terrain de foot qui n'était pas inscrit sur les documents que j'ai signé chez le notaire. merci

Par **Toucan**, le **06/05/2011** à **18:23**

Bonjour,

Pourrais-je savoir à quelle distance est situé le but par rapport à votre terrain? Il n'y a pas de clôture autour de votre terrain? Avez-vous signalé le souci à la mairie?

Cordialement

Par **mimi493**, le **06/05/2011 à 18:43**

A qui est le terrain ?

Il s'agit d'un trouble anormal du voisinage, LRAR de mise en demeure au propriétaire du terrain de faire cesser le trouble sans délai et qu'à défaut vous saisirez la justice

(mettez un gros chien dans le jardin ou une séparation ne leur permettant pas d'entrer, et faites collection de ballons, ils se laisseront avant vous)

Par **olivier**, le **06/05/2011 à 20:53**

Boujour,je vous remercie de m'avoir repondu,le but se situe environ a 10 metres,la mairie a installé un grillage et un filet ,les enfants se sont donc amuser a tirer encors plus fort pour que le ballon arrive chez moi ,plantes detruites, intrusion permanente,insulte etc etc ,j'ai petez un cable y'a une semaine la police est arrivé sur les lieux et on vu ma detresse,des le lendemain le but a etait retiré,oufffff je suis enfin heureux et tranquille ,les voisins ont de la haine en vers moi ,il essaye de former un groupe pour m'attaquer en justice et faire remettre le but,c'est moi la victime ,j'ai subi pendant 6ans un enfer,sur le plan d'occupation des sols de l'air de jeux,l'air de jeux et tres loin de mon terrain;sur le plan, l'air de jeux ne colle pas a mon terrain,sur le plan il ni y'a pas de but il ni y'a pas de terrain de foot,le notaire m'aurais dis tout cela,j'aurais acheté un autre terrain,j'ai cloturé autour de chez moi,les enfant escaladé le grillage,j'ai pensez un achetez un chien de garde,un policier ma dit que si un enfant se fesait attaquer je pouvais payer toute ma vie;les voisins trouvez normal que tout le monde rentre chez moi et bien moi je ne suis pas d'accord,6 ans de bataille ,6 annees d'humiliation,et bien apres ses 6 annees d'enfer j'ai gagné ,je suis fiere et heureux,je vous remercie de m'avoir repondu ,si les voisin se mettait a porter plainte tous ensemble ;que faire???si il y a des faute je suis désolé cordialement olivier

Par **olivier**, le **06/05/2011 à 21:03**

Ce terrain m'appartient,et ce terrain se situe dans un lotissement,environ une cinquantaine de maison,et une cinquantaine de gamin extremement mal elevé et extremement vulgaire envers moi ,alors que pendant 6ans je me suis enfermé sur moi meme , je ne sortait meme pas sur mon terrain car il y avait souvent ses gamin chez moi ,et les parent trouvez sa normal,il me repondez tout le temps ,vous auriez pu acheter un autre terrain ou demenagé etc etc etc ,mais se combat le l'ai gagné seul contre tous et j'en suis fiere,tres fiere,merci encore de m'avoir repondu peut etre que de vous expliqué tout cela sa me soulage,avec mes amitié sincere olivier. desolez pour les fautes .

Par **mimi493**, le **06/05/2011 à 22:10**

Donc le problème est résolu

Par **Toucan**, le **08/05/2011** à **10:52**

Le voisinage ne pourra pas porter plainte contre vous car vous n'avez commis aucune violation du droit. Leur plainte serait injustifiée et non fondée.

Je suis heureux pour vous que le litige soit résolu.

Bien à vous

Par **olivier**, le **08/05/2011** à **11:33**

Je vous remercie de m'avoir répondu et je vous souhaite bonne chance pour votre futur cordialement olivier.

Par **olivier**, le **10/05/2011** à **22:18**

Bonjour ,

Excuser moi de vous re-déranger , mauvaise nouvelle : un groupe de voisin ont fait le tour du quartier mécontentant que le but soit retiré et on contacté la Mairie . La Mairie a donc décidé de remettre le but aux vacances d'été , je pense que c'est plus une décision électoral . Que faire ? Je ne pourrais pas revivre cette enfer !!

Merci et encore désolé de vous déranger .

Cordialement
Olivier

Par **olivier**, le **15/05/2011** à **12:51**

bonjour,j'ai donc pris rendez vous avec un avocat specialiste dans l'urbanisme,je vais portez plainte et on verra ce que la justice decidera.